

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement
et de la nature

Paris la Défense, le 14 décembre 2018

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes
terrestres

Bureau de la politique de la biodiversité

Vos réf.

Affaire suivie par : Laetitia de Monicault

Courriel : laetitia.de-monicault@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 12 83

DECISION

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité,

Vu le dossier de demande d'habilitation de la plate-forme du système d'information sur la nature et le paysage (SINP) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) déposé par la DREAL PACA le 4 juillet 2018,

Vu l'avis de l'instance d'instruction relative à l'habilitation des plateformes du système d'information sur la nature et le paysage (SINP) du 20 novembre 2018,

Prenant en compte l'analyse du dispositif au regard des 12 critères d'habilitation par cette instance,

Retenant l'ensemble des préconisations de l'instance et invitant la DREAL PACA à les mettre en œuvre avant l'échéance de la présente décision,

Décide

Article unique

La plateforme régionale SINP PACA est habilitée pour une durée de 2 ans.

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Thierry YATIN